AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 25 novembre 1876

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 25 novembre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (134r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 25 novembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49163

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 novembre 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméGodin accepte que son pouvoir dans l'affaire de la faillite Odent soit remis à monsieur Boullier, ou au principal clerc de ce dernier. Sur une convocation par le syndic pour le 27 novembre 1876. Godin demande à Ganault le montant de ses honoraires pour les plaidoiries de Vervins.

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées

- Boullier [monsieur]
- Odent [monsieur]

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Juise le 1 Mariembre 16134 Mon cher ani. Je nous ai det dans ma dernière lattre gus nous pours remethe mon poursier pour la faillète Went à qui vous vaulies. I'accepte donc soit to. Boulier, soit ton principal clere. Mais se viens d'apprendre gree mon comple avait ette envoye au syndic sur to demande avec mon affirmation. I'en joins some le duplicata à cette lettre en mome temps que la convocation que 1. ai reque pour le 1 y ct. fai à vous règles ce que vous avez bien voule faire parer moi et particulière ment ma honoraires pour les plaidoirées de Cornino. Sites moi, ja vous prix, combien je rous dois afin que je puisse vous l'envoyer. agris, mon char ami, l'assurance de mes mailleurs d'andiments